

# Fontaines,

*Le palais Longchamp, un château d'eau monumental édifié en 1869 pour célébrer l'arrivée des eaux de la Durance à Marseille.*

■ Texte : Patricia CARLES

**E**n Provence, jadis, la vie locale s'articulait jadis autour d'elles. Pour la boisson, le lavage, l'entretien – la vie quotidienne. Éléments symboliques du patrimoine communal, les fontaines sont désormais le signe évident de la qualité et de l'abondance de l'eau dans une ville.

Pour entretenir celles de la cité phocéenne - quelque 182 ouvrages, au total aujourd'hui -, la Sem a créé en 1999 un service spécialisé. Et à travers la signature de l'avenant n° 11 au contrat de concession de la ville de Marseille, elle s'est alors engagée à déployer une équipe de techniciens pour assurer leur propreté, les maintenir sur

le plan hydraulique et veiller à leur éclairage. Une mission que ses membres effectuent en étroite concertation avec la direction des Parcs et jardins de la ville et avec la Communauté urbaine, mais aussi en collaboration avec les équipes des services «Maintenance et renouvellement des équipements» et «Production» de la Sem qui réalisent les interventions électromécaniques.

## Un patrimoine riche et varié

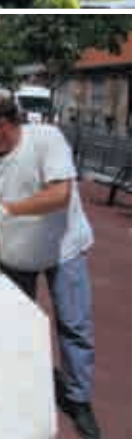
Ces opérations, la Sem les multiplie au service d'un patrimoine aussi riche que varié - depuis les simples bornes à eau jusqu'aux fontaines monumentales. Et

18



*La fontaine de rocaille installée récemment dans la rue du Cambodge, à Marseille.*

# sources de ville...



*Entretien des bassins du cours Julien.*

*La fontaine de la Buzine, à proximité du "Château de ma mère" de Pagnol.*

▶ 16

compte tenu de leur nombre, leur entretien ne laisse guère de répit aux neuf agents affectés à leur service.

Aussi est-il indispensable d'en établir un planning prévisionnel. Un programme soumis, certes, aux aléas météorologiques – pluies, vent, gel –, mais aussi à l'agenda des diverses manifestations culturelles ou festives, ainsi qu'aux actes d'incivisme répétés – certains ayant le fâcheux travers de considérer les fontaines comme de véritables déchèteries !

### La ville aux seize fontaines

Il n'est ainsi pas rare de devoir extraire de leurs bassins des objets totalement insolites – ordinateurs, matelas, scooters, etc. Sans parler des mousses ou autres produits que certains trouvent malin d'y déverser. Avec, à la clé, un surcroît de travail qui s'ajoute aux opérations de maintenance régulières - enlèvement des flottants, vérification du fonctionnement hydraulique, nettoyage des paniers des fontaines en eau recyclée, traitement de l'eau.

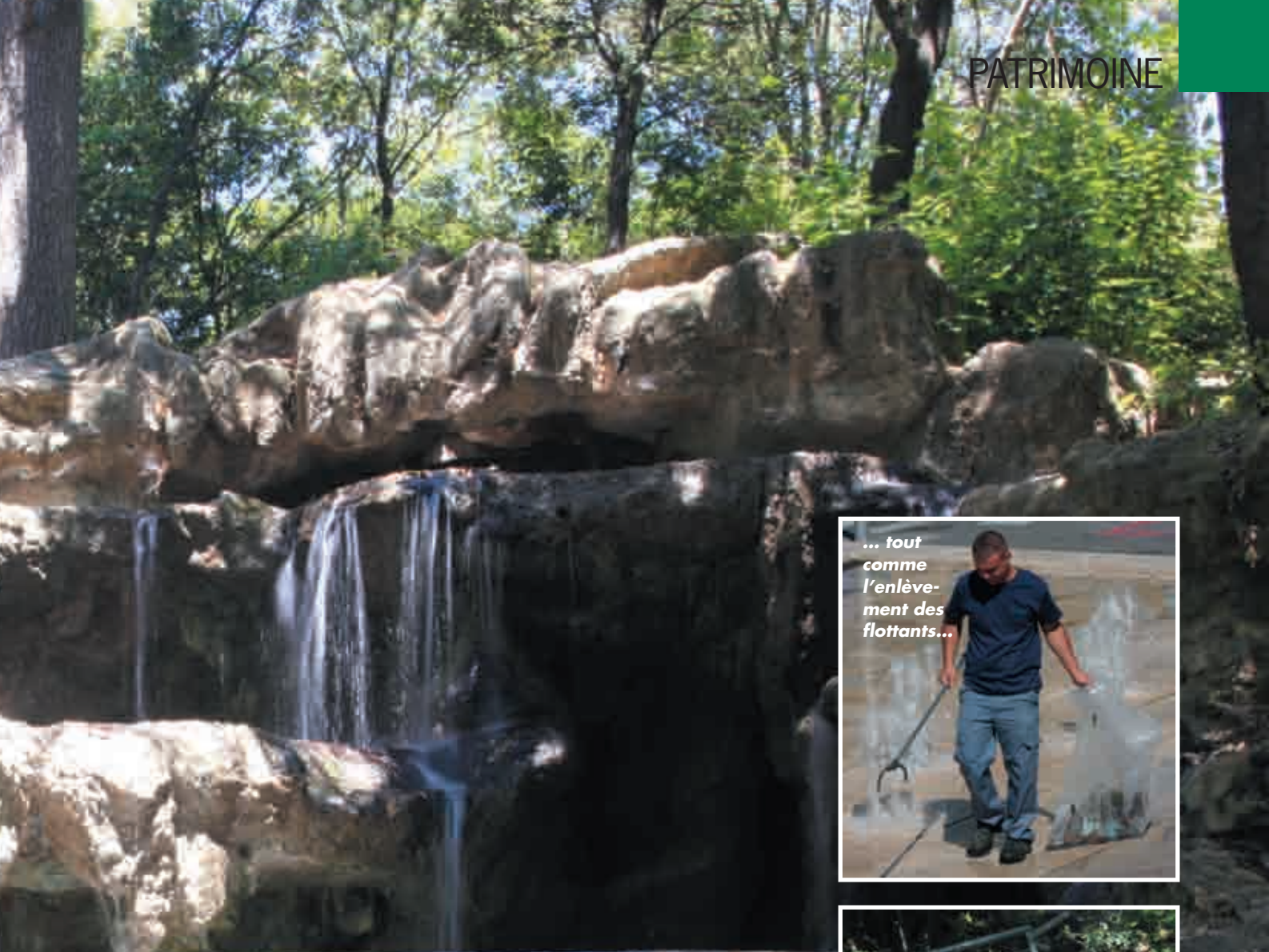
Seize fontaines, au centre-ville de Marseille, reçoivent ces soins trois fois par semaine et bénéficient d'un nettoyage intégral de trois à six fois par an. A une

fréquence moins régulière - soit deux fois par an -, l'ensemble des fontaines phocéennes font elles aussi «peau neuve» bassins vidés : pulvérisation d'un acide pour enlever tartre, calcaire et éventuelles salissures ; javellisation pour tuer les algues et rinçage avant remise en eau puis chloration.

Ce soin particulier nécessite l'intervention de deux agents. Et dure de deux à trois jours, pour les grandes fontaines, d'une demi-journée à un jour pour celles dont la taille est plus réduite. C'est à ce prix, aussi, que les places des III quartiers de Marseille prennent toute leur vie.



*Application d'un produit anti-algues.*



*... tout  
comme  
l'enlève-  
ment des  
flottants...*



*... ou d'objets  
immergés  
les plus  
insolites.*



*La remise en  
état des  
équipements  
électromé-  
caniques fait  
partie de la  
maintenance  
assurée par la  
Sem sur ces  
ouvrages...*

## Recyclage...

Afin de préserver l'environnement et d'économiser l'eau, les fontaines marseillaises sont toujours plus nombreuses à fonctionner avec de l'eau recyclée. Des études sont en cours auprès des services concernés de la ville - la direction des Parcs et jardins (Dpj) et la direction générale de l'Architecture des bâtiments communaux (Dgbac) - pour équiper progressivement l'ensemble du parc de ce procédé.

La Sem a, en outre, participé à l'élaboration d'un cahier des charges, approuvé par le Conseil municipal, prévoyant obligatoirement un équipement de recyclage pour l'aménagement de toute nouvelle fontaine. Son avis d'exploitant est ainsi pris en compte afin d'améliorer encore la fiabilité de ces dispositifs.